

Séance du mardi 07 septembre 2021

Date de la convocation : 01/09/2021

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-et-un et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 23

Votants : 30

Pour : 30

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Jean-Louis ALLE, Maxime ATGER, Franck BACHELARD, Didier BRUNEL, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Francis GIBERT, Louis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, André JAFFUEL, Jacqueline LIZZANA, José MARTINEZ, Jean-Paul MEYNIER, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Francis SAINT-LEGER, André THEROND, Julien TUFFERY, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Joseph BEAUFILS, Gilles PASCAL, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Patrice SAINT-LEGER, Murielle TEISSEDE, Cécile VIGNOBUOL

**Excusés :** Céline DELMAS, Didier MATHIEU, Patrice MONTEIL, Eric ROUX, Pierre-Emile SYLVAIN

**Absents :**

Secrétaire de séance : Didier BRUNEL

**DE\_2021\_070\_1 - Objet : BUDGET GANIVET- DECISION MODIFICATIVE N°4**

Le Président expose au Conseil Communautaire que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61558	Entretien autres biens mobiliers	2000.00	
707	Ventes de marchandises		1500.00
752	Revenus des immeubles		500.00
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>2000.00</b>	<b>2000.00</b>

Le Président invite le Conseil Communautaire à voter ces crédits.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à MONTS-DE-RANDON, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme

Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

